

La rémunération de l'épargne réglementée reste très supérieure aux conditions de marché

En dépit de la baisse du taux des Plans d'Épargne Logement (PEL), ramené de 2,5 % à 2,0 % pour les nouveaux PEL ouverts à compter du 1^{er} février 2015, la rémunération de l'épargne réglementée reste très supérieure aux conditions de marché. En effet, la rémunération du PEL prévue par la réglementation, en fonction de taux de marché, s'établit à 0,39 %. Quant à la rémunération des livrets à taux réglementé, elle ressort en moyenne à 1,05 % en février, soit sensiblement plus que les taux prévalent sur les marchés de capitaux à court terme.

NB : certaines données relatives à février 2015 sont affectées par diverses corrections intervenues à l'occasion de la dernière réforme de cette collecte harmonisée au niveau européen. En particulier, la série du taux de rémunération des dépôts de durée inférieure ou égale à 2 ans voit son niveau sensiblement modifié (baisse de 42 points de base) à la suite du reclassement d'encours précédemment comptabilisés dans cette catégorie vers celle des dépôts de durée supérieure à 2 ans. En revanche, compte tenu du poids relatif des encours concernés, l'impact du reclassement sur le taux des dépôts supérieurs à 2 ans est très faible.

Taux moyens de rémunération des encours de dépôts et placements auprès des institutions financières monétaires (a)

	févr-14	avr-14	sept-14	déc-14	janv-15 (h)	fev-15 (i)
DÉPÔTS ET PLACEMENTS MONÉTAIRES (b)	0,71	0,71	0,62	0,61	0,58	0,53
dont : - dépôts à vue	0,16	0,16	0,15	0,15	0,15	0,16
- dépôts à terme ≤ 2 ans	1,99	1,93	1,94	1,92	1,80	1,38 (j)
- livrets à taux réglementés (c)	1,29	1,28	1,06	1,05	1,05	1,05
dont : livret A	1,25	1,25	1,00	1,00	1,00	1,00
- livrets ordinaires	1,22	1,19	1,02	0,96	0,91	0,94
- titres d'OPC monétaires (d) (e)	0,08	0,09	0,12	0,10	0,10	0,09
AUTRES DÉPÔTS NON INCLUS DANS LES AGRÉGATS						
PEL et dépôts à terme > 2 ans	3,02	2,92	2,87	2,79	2,76	2,89 (j)
Pour mémoire :						
Taux de soumission minimal aux appels d'offres Eurosysteme	0,25	0,25	0,05	0,05	0,05	0,05
Euribor 3 mois (f)	0,29	0,33	0,10	0,08	0,06	0,05
Rendement du TEC 5 ans (f), (g)	0,96	0,86	0,31	0,24	0,13	0,06
Plan d'épargne logement	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50	2,00
(taux applicables aux nouveaux PEL hors prime d'État)						

(en pourcentage)

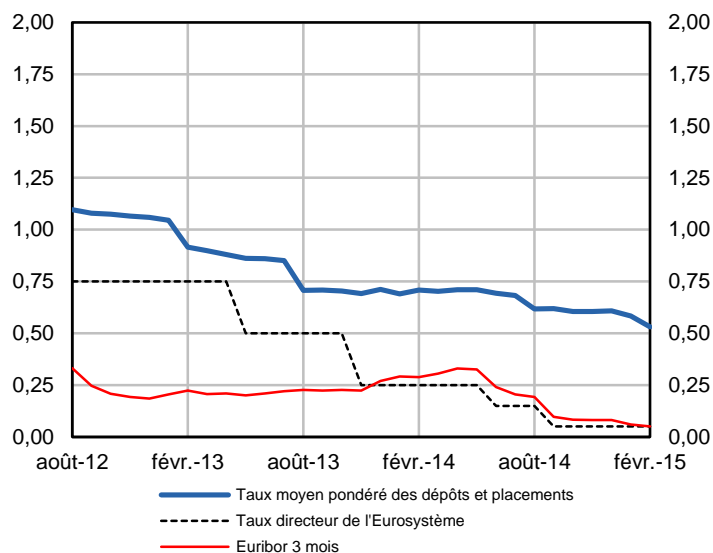
- Les taux d'intérêt présentés ici sont des taux apparents calculés en rapportant les flux d'intérêts courus des mois sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants. Pour les différents types de dépôts, ils correspondent à la moyenne des conditions pratiquées par les établissements de crédit français sur les dépôts des sociétés et des ménages (y compris institutions sans but lucratif au service des ménages) résidents.
- Moyenne, pondérée par les encours correspondants, des taux de rémunération des différents dépôts et placements monétaires (taux nul pour les billets en circulation, équivalent à l'Euribor 3 mois pour les produits inclus dans M3 – M2 à l'exception des OPC monétaires).
- Les livrets à taux réglementés comprennent les livrets A, livrets bleu, livrets de développement durable, comptes épargne-logement, livrets jeunes et livrets d'épargne populaire.
- Rendement annuel apparent des titres d'OPC monétaires pour l'ensemble des détenteurs (source Fininfo – série calculée sur la base des rendements annuels des OPC de trésorerie régulière).
- Rendements des OPC monétaires après imputation des frais de gestion.
- Moyenne mensuelle.
- Taux de l'Échéance Constante 5 ans. Source : Comité de Normalisation Obligatoire.
- Données révisées.
- Données provisoires.
- Les fortes variations observées entre janvier et février 2015 s'expliquent en grande partie par la prise en compte d'un reclassement de dépôts inférieurs à 2 ans en dépôts supérieurs à 2 ans.

Source : Banque de France

Rémunération des placements auprès des institutions financières monétaires

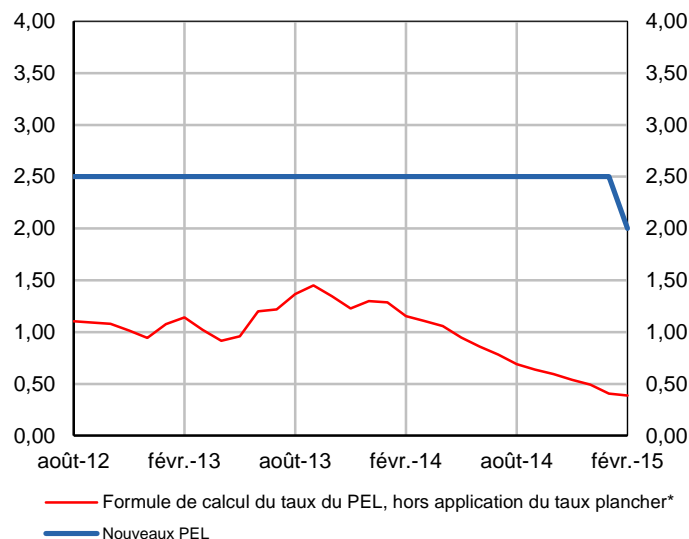
Dépôts et placements monétaires, Euribor 3 mois et Taux de soumission minimal aux appels d'offre Eurosystem

En pourcentage



Nouveaux PEL

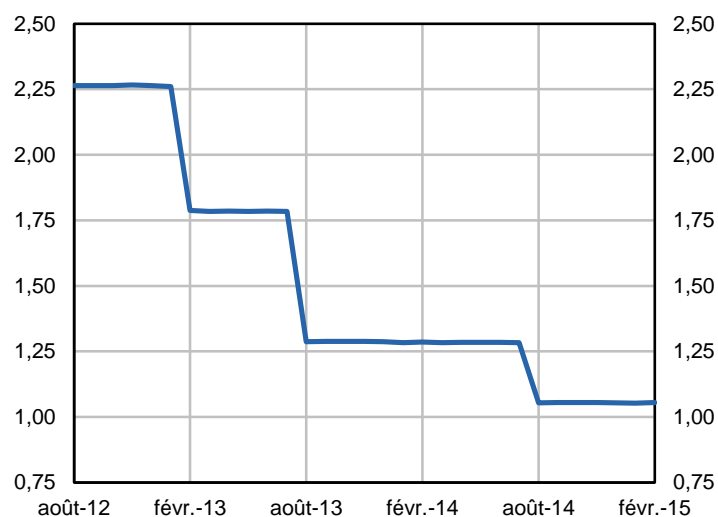
En pourcentage



*Taux épargne bancaire PEL = 70 % taux swap 5 ans + 30 % (taux swap 10 ans – taux swap 2 ans) (Arrêté du 20 janvier 2011)

Livrets à taux réglementés

En pourcentage



Source et calculs : Banque de France

Livrets ordinaires

En pourcentage



Réalisé le 30 mars 2015

Complément

Les dépôts et placements monétaires comprennent les placements d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans des agents non financiers du secteur privé (ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages et sociétés) résidents auprès des établissements de crédit et OPC monétaires résidents. Il s'agit de taux de rémunération bruts c'est-à-dire avant prélèvement fiscaux et sociaux.